



**PROGRAMME INTEGRE POUR LA DEPOLLUTION DE LA REGION DU LAC DE BIZERTE  
FINANCEMENT : BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT**

**REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE  
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE**



**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 50887/23**

**NOUVELLE UNITE DE TRAITEMENT DE GPL A L'AMINE  
A LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE DE BIZERTE  
(PROJET CLE EN MAIN)**

Dans le cadre du programme intégré pour la dépollution de la région du lac de Bizerte (Eco Pact) financé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Société Tunisienne des Industries de Raffinage -STIR- se propose de lancer un appel d'offres international ouvert pour les prestations de l'étude, la fourniture, la construction, les essais et la réception relatifs à la mise en place d'une nouvelle unité de traitement de GPL (en clé en main) dans la raffinerie de Bizerte.

La participation au présent appel d'offres peut être individuelle ou en groupement conjoint et solidaire. Les entreprises originaires de n'importe quel pays du monde et présentant les garanties professionnelles, techniques et financières pour l'exécution du marché objet de cet appel d'offres et qui ne sont pas en état de faillite ou redressement judiciaire ou dans un état similaire pour les entreprises étrangères peuvent soumissionner au présent appel d'offres.

En cas de participation sous forme de groupement de plusieurs entreprises, l'offre devra préciser que cette association forme un groupement solidaire, en ce sens que chaque partenaire reste engagé pour la totalité du marché et doit palier les éventuelles défaillances de ses partenaires.

Dans ce cadre :

- Tous les membres du groupement doivent souscrire un acte d'engagement unique. L'un d'entre eux est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire et représentant du groupement vis-à-vis de la STIR
- Un exemplaire de l'acte d'engagement liant les membres du groupement doit être fourni dans l'offre.
- Le groupement conjoint seul n'est pas accepté par la STIR.

Dans le cadre d'un groupement associant un bureau d'études (en charge des études de FEED) et une Entreprise Générale (en charge de la réalisation EPC), l'Entreprise Générale doit être chef de file mandataire de ce groupement.

Le présent appel d'offres s'adresse aux Entreprises Générales et aux groupements d'entreprises, spécialisés dans le domaine d'oil & gas pouvant démontrer leur expérience dans la réalisation des projets similaires.

Le marché étant de conception – réalisation, couvrant les études d'ingénierie (dites de « FEED Front End Engineering & Design ») et la réalisation EPC (Engineering, Procurement, Construction).

Le soumissionnaire devra avoir réalisé et achevé de manière satisfaisante **au moins un (01) projet** couvrant les études d'ingénierie FEED et la réalisation en EPC dans des projets similaires.

Les références sont prises en compte sur un historique de 15 ans à compter de la date limite de remise du dossier de soumission.

Seules les références achevées sont prises en compte et qui concernent les contrats d'études de base et de Front End Engineering (FEED) et les contrats EPC (Engineering, Procurement, Construction), pour **les procédés et unités de traitement à l'amine et/ou de traitement de finition par tamis moléculaires des gaz dans les secteurs de la production gazière, du raffinage pétrolier et de la pétrochimie.**

Le soumissionnaire doit avoir également la capacité financière lui permettant de faire face à ces engagements dans le cadre de ce marché. Cette capacité financière est appréciée par un critère de solvabilité, et un critère de volume d'activités (Chiffre d'Affaires).

Critère de solvabilité : basé sur le ratio entre actif réalisable et passif exigible, qui doit être supérieur à 25%, avec :

- > Actif réalisable = valeurs réalisables + valeurs disponibles
- > Passif exigible = dettes courantes (fournisseurs, banques,...)

Critère de chiffre d'affaires : l'offre financière du soumissionnaire ne doit pas représenter plus de 20% du chiffre d'affaires (produits d'exploitation) de l'entreprise dans le secteur de l'ingénierie pétrolière. En cas de groupement d'entreprises, ce critère de chiffre d'affaires s'applique à chaque membre du groupement au prorata de sa participation dans l'offre financière du groupement.

Comme justificatifs pour ces critères, les soumissionnaires ou, dans le cas d'un groupement solidaire, les membres du groupement, doivent présenter chacun, ses 3 derniers bilans audités et certifiés par les instances officielles habilitées.

Le soumissionnaire doit proposer une équipe de projet hautement qualifiée pour l'étude (FEED) et la réalisation du projet (phase EPC Engineering – Procurement – Construction). Cette équipe, outre le chef de projet, doit être composée d'un spécialiste par corps de métier conformément au dossier d'appel d'offres.

Le soumissionnaire doit détailler la méthodologie de sa prestation conformément au dossier d'appel d'offres

**Les soumissionnaires qui ne répondent pas aux critères ci-dessus seront disqualifiés et leurs offres seront rejetées.**

Les soumissionnaires intéressés par cet Appel d'Offres peuvent retirer le dossier d'appel d'offres sur support numérique, au bureau d'ordre central de La STIR sise à Zarzouna - Bizerte contre décharge au nom du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés- STIR- BP : 45/46 Zarzouna Raffinerie, 7021 Bizerte, ou communiquer par messagerie électronique suite à une demande adressée à l'adresse électronique suivante : [maknine.khaled@stir.com.tn](mailto:maknine.khaled@stir.com.tn)

Les offres doivent parvenir en **trois (03) exemplaires** sous pli fermé, par voie postale et recommandés, ou par rapide poste ou être déposées directement au Bureau d'Ordre Central de la STIR sise à Zarzouna - Bizerte contre décharge au nom du **Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés- STIR- BP : 45/46 Zarzouna Raffinerie, 7021 Bizerte, Tunisie** et ce au plus tard le **05/09/2023 à 10h00**. Toute offre parvenant à la STIR après la date fixée pour la remise des offres ne sera pas prise en considération.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de l'Appel d'Offres et doivent être placées sous trois (3) enveloppes comme suit:

**Une enveloppe extérieure** sur laquelle ne sera marquée que l'adresse de la STIR avec la mention **(A ne pas ouvrir : Appel d'Offres international N° 50 887/2023 « Nouvelle unité de traitement GPL à l'amine à la Société Tunisienne des Industries de Raffinage de Bizerte (Tunisie) (projet clé en main)** et comportant la caution provisoire, sous peine de rejet de l'offre, d'un montant égal à **Deux cent cinquante mille Dinars Tunisiens (250 000DT)** ainsi que les pièces constituant le dossier administratif conformément à **l'article 10.1** du Cahier des Conditions de l'Appel d'Offres(CCAO) et les deux enveloppes suivantes :

- a) **Une enveloppe (A)** portant la mention "**Offre technique**" contenant la proposition technique sans aucune indication des prix conformément aux dispositions de l'**article 10.2** du Cahier des Conditions de l'Appel d'Offres (CCAO).
- b) **Une enveloppe (B)** portant la mention "**Offre financière**" contenant toutes les pièces énumérées à l'**article 10.3** du Cahier des Conditions de l'Appel d'Offres (CCAO).

En cas de participation sous forme de groupement :

- Chaque membre du groupement doit fournir les pièces administratives énumérées à l'**article 10.1** du Cahier des Conditions de l'Appel d'Offres.
- Les documents d'appel d'offres doivent être paraphés, signés et portant les cachets humides de tous les membres du groupement sur toutes les pages.
- Une convention de groupement avec désignation du mandataire chef de file, devra être signée et légalisée par tous les entrepreneurs et/ou sociétés du groupement.

Il est à noter que les séances d'ouverture des offres techniques et financières sont publiques et seront réalisées en deux étapes.

L'ouverture des offres techniques et administratives se tiendra le **05/09/2023 à 12h00** au siège de la STIR à Bizerte à l'adresse suivante : «7021, Zarzouna Raffinerie ».

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à cette séance d'ouverture des offres.

Tous les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant celui de la date limite de la réception des offres à la STIR.

**IB :** ♦ La STIR se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'appel d'offres.

- ♦ Toutes ces pièces doivent être établies, à défaut d'original, en copies certifiées conformes aux originaux